



Comment signaler un marchand de sommeil supposé ?

Par **baldur2713**, le **29/05/2015** à **23:39**

Bonsoir,

Dans mon immeuble, de nombreux copropriétaire (dont moi) soupçonnent l'un des copropriétaires d'être un "marchand de sommeil" : de nombreux lits chez lui, environ une dizaine de personnes (jamais les mêmes d'un jour à l'autre) qui entrent et sortent de chez lui, ... mais aucune preuve réelle.

Peut-on faire quelque chose pour "signaler" cette activité que nous suspectons ?

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **30/05/2015** à **09:03**

Bonjour,

Les services de la préfecture directement ainsi que les associations d'aides aux mal-logés.